

**Grille des formations validées par
le Collège doctoral Université Grenoble Alpes**

STS
Sciences et Technologie, Santé

Formation	HF reconnues	Remarques
Salarié hors contrat lié à la thèse (enseignant, PRAG, CHU,...)	40 HF insertion pro 20 HF transversales	salarié pendant toute la durée de la thèse
Co-tutelle	24-60 HF	selon quotité de temps à l'étranger
Mission de médiation scientifique vers le grand public	10 HF max	
Poursuite de carrière (anciennement "insertion professionnelle")		
CIFRE Contrat doctoral de droit privé	0-40 HF	selon la quotité de travail dans l'entreprise
Vacation d'enseignement hors parcours Enseignement Supérieur	40 HF max	Avoir suivi au moins une formation pédagogique -> application de la règle du 1/3 pour la validation
Séjour international hors co-tutelle et hors expérimentation de terrain	18 HF	3 mois au moins
Responsabilité collective dans le monde universitaire	10-20 HF	selon le poids et le nombre des mandats
Disciplinaire (anciennement "scientifique")		
Communication(s) dans un séminaire ou colloque	non reconnu	
Publication	non reconnu	
Séminaires de labos suivis	6 HF max	selon le nombre
Séminaire de formation doctorale, école d'été, école thématique, cours de master complémentaire	40 HF max	nbre d'heures suivies jusqu'à 40 au max.
Transversale		
Toute formation transversale hors catalogue	40 HFmax	nbre d'heures suivies jusqu'à 40 au max.

Pour rappel les Parcours CPE (Compétences Pour l'Entreprise), CPOI (Collectivités Publiques et Organisations Internationales) et ES (Enseignement Supérieur) sont validés par le service formation du collège doctoral.

Pour rappel: les formations à l'éthique et intégrité scientifique sont validées par le service formation du CED